

Réunion du Conseil d'établissement  
École de Carillon  
Le mardi 29 août 2023  
18 h 30 – 21 h  
Classe de Claudia, 6<sup>e</sup> année

## **Procès-verbal**

### **Sont présents :**

Sébastien Rodrigue, directeur  
Nancy Castonguay, enseignante éducation physique et à la santé  
Denise Chartrand, enseignante  
Cassandra Gervais, enseignante  
Stéphanie Girard, enseignante  
Isabelle Levasseur, enseignante  
Brigitte Bélanger, parent  
Simon Blais, parent  
Julie Fournier, parent substitut  
Anne-Séverine Guitard, parent  
Audrey Mercier, parent

### **Absences :**

Rémi Bureau, n'a plus d'enfants à l'école

### **Public présent :**

Aucun

---

### **1. Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de la réunion**

Il y a quorum. La rencontre débute à 18h32. Le secrétariat est assumé par Simon Blais.

### **2. Accueil par la présidence et la direction**

M. Rodrigue se présente en tant que nouveau directeur et nous informe sur ses expériences de travail.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

La proposition d'ordre du jour est adoptée telle quelle à l'unanimité.

Proposé par : Cassandre Gervais  
Secondé par : Julie Fournier

### **4. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2023**

Les corrections sont faites séance tenante. Le procès-verbal du 20 juin 2023 est approuvé à l'unanimité avec modifications.

Proposé par : Denise Chartrand  
Secondé par : Isabelle Levasseur

### **5. Suivi des dernières rencontres**

#### **a) Nouvelle direction d'école**

M. Rodrigue mentionne bien s'adapter à l'école de Carillon. Il a eu des contacts avec Mme Taillon afin d'arrimer son arrivée. Il apprécie la belle équipe de l'école.

#### **b) La rentrée 2023-2024 (préscolaire, primaire)**

Nancy indique avoir apprécié l'envoi d'un courriel aux parents, quelques jours avant la rentrée scolaire, par le nouvel enseignant de leur enfant. Nancy trouve que cela a contribué à faciliter l'adaptation des jeunes. À refaire.

Anne-Séverine mentionne que les zones de rassemblement étaient moins bien définies dans la cour cette année comparativement à l'année dernière lors de la rentrée. Un retour aux panneaux de « Coroplast », dispersés dans la cour, avec le nom des élèves dans chaque classe serait souhaitable.

Cassandre mentionne avoir eu beaucoup de commentaires positifs en lien avec l'activité mousse en après-midi.

Brigitte nomme que le son n'était pas suffisamment élevé lors de la présentation du personnel sur le balcon. Il est proposé d'utiliser un porte-voix. À voir pour l'an prochain ou changer de formule.

Les commentaires seront transmis au comité de la rentrée pour améliorer celle de 2024-2025.

### **c) Écouteurs pour Chromebook**

M. Rodrigue mentionne avoir trouvé des écouteurs dans l'école qui seront distribués, au besoin, aux élèves dans le cadre d'activités pédagogiques. À voir s'il y en a suffisamment.

## **6. Questions du public**

Aucun public présent.

## **7. Sujets à adoption**

### **a) Frais au Service de garde 2023-2024**

Le gouvernement ayant augmenté les tarifs maximums pouvant être demandé aux parents le 1<sup>er</sup> juillet, le CÉ doit se pencher à nouveau sur les frais du SDG.

M. Rodrigue indique que les budgets de l'école et du SDG doivent être gérés de façon distincte; le SDG est un service autofinancé. Il est encore possible, lorsqu'il y a des surplus au SDG, que ces surplus soient transférés à l'école mais il n'est pas souhaitable de procéder ainsi et ce n'est pas la façon dont la direction entend gérer le budget.

M. Rodrigue fait le suivi budgétaire du SDG de l'année 2022-2023 selon les informations disponibles au moment de la séance. Il anticipe que celui-ci ne sera pas rentable pour la prochaine année scolaire étant donné entre autres de la présence à temps plein pour la prochaine année d'une éducatrice classe principale (salaire annuel entre 50-60 k\$).

Le CÉ doit se prononcer sur l'augmentation ou non des tarifs et si oui, de combien. Ce sont les tarifs journaliers, par période (AM, Midi et PM) et pour les journées pédagogiques qui peuvent être augmenté. La direction recommande de suivre les coûts suggérés par le Ministère pour une journée soit de 9,20\$.

Après discussions, le CÉ accepte une augmentation de 0,05\$ pour la période AM ce qui donne un tarif de 2,55\$ pour la période. Pour le midi, l'augmentation est 0,30\$ pour un tarif de 4,10\$ pour cette période. Pour la période PM, l'augmentation sera de 0,05\$ donnant un tarif de 9,00\$. Il y a aussi une augmentation du tarif journalier de 0,25\$ qui passera à 9,20\$. Ces tarifs sont les maximums pouvant être chargés selon la durée des périodes de garde et les tarifs du ministère en vigueur.

Pour les journées pédagogiques, le directeur veut faire une étude plus détaillée de la situation, qui sera éventuellement présentée au CÉ. Cependant, étant donné les informations données précédemment, le CÉ s'entend sur une augmentation de 1\$ passant de 12,50\$ à 13,50\$ pour la journée.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité et seront en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024.

Proposé par : Audrey Mercier  
Secondé par : Anne-Séverine Guitard

### **b) Résolution sur les frais futurs au Service de garde**

Cette résolution peut être reconduite à chaque année ou résiliée.

Résolution-CE-2023-08-29-01

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation indexera les tarifs de service de garde à toutes les années scolaires en juillet;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation évalue les tarifs pour que les contributions des parents soient limitées;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs sont estimés pour assurer la rentabilité des services de garde;

CONSIDÉRANT QUE le service de garde assure en tout temps la sécurité des élèves par un nombre suffisant de personnel;

SUR PROPOSITION de Cassandra Gervais et appuyée par Isabelle Levasseur

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les tarifs journaliers du service de garde soient indexés selon la Gazette annuelle et aussi ceux par période en respectant une ventilation équitable des frais selon les trois périodes de facturation. Les parents seront avisés de ces changements de tarifs dès leur entrée vigueur.

### **c) Rapport annuel du CÉ 2022-2023**

M. Rodrigue fait mention honorable à Brigitte d'avoir complété le nouveau standard de document du rapport annuel qui représentait une tâche exhaustive et ce, à brève échéance.

Brigitte demande aux membres de lui faire part de leur commentaires/corrections et fait la lecture de la dernière partie du rapport.

---

Le rapport annuel du CÉ 2022-2023 est adopté à l'unanimité.

Proposé par : Cassandre Gervais

Secondé par : Denise Chartrand

## **8. Sujets à approbation**

### **a) Activités et sorties éducatives, culturelles et sportives**

Les informations complètes concernant les sorties à la montagne qui avaient été approuvées en juin dernier sont présentées.

Le CÉ approuve également à l'unanimité la liste des cours hors-école proposée par les enseignants d'éducation physique pour la prochaine année.

Proposé par : Audrey Mercier

Secondé par : Julie Fournier

Il est proposé de faire une résolution pour autoriser les sorties à pied, avec les élèves, dans un rayon de 5 km et moins de l'école. Lors de la séance du CÉ du 8 octobre 2019, le CÉ avait autorisé que les élèves circulent dans les rues et parcs, avoisinant l'école, avec l'autorisation préalable (écrite) des parents en début d'année scolaire. Cette résolution irait plus loin dans le champ de possibilités : par exemple, il deviendrait possible d'aller au « Laser Game Évolution » tout près de l'école de façon plus spontanée.

Résolution-CE-2023-08-29-02

CONSIDÉRANT QUE la cour d'école est adjacente au parc St-Boniface de la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le parc des Quatre-Pins est situé à moins de 1 km;

CONSIDÉRANT QU'il y a une offre d'activités possibles à proximité de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école veut encourager l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE les enseignants ont à cœur de favoriser les apprentissages des élèves via des activités et sorties éducatives, culturelles ou sportives;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'établissement se réunit 6 fois par année;

CONSIDÉRANT QUE les enseignants demandent de la souplesse dans le processus d'approbation des sorties;

SUR PROPOSITION de Nancy Castonguay et appuyée par Audrey Mercier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les sorties à pied dans un rayon de 5 km et moins de l'école en fonction des capacités des élèves.

### **b) Dates des étapes et des rencontres de parents 2023-2024**

M. Rodrigue présente le calendrier de la prochaine année scolaire 2023-2024. Le CÉ doit se prononcer sur les dates des réunions de parents (7 ou 14 septembre selon les cycles), des rencontres de bulletins (23 novembre et 29 février) et des fins d'étapes (1ère étape: 9 novembre; 2e étape: 1er février; 3e étape: 21 juin).

Le CÉ approuve à l'unanimité les dates proposées.

Proposé par : Denise Chartrand  
Secondé par : Cassandra Gervais

### **c) Normes et modalités 2023-2024**

Ce sont des feuillets d'information pour les parents pour connaître de quelle façon les apprentissages seront évalués. Le contenu a été élaboré par les enseignants en respectant les balises du régime pédagogique, de l'instruction annuelle et de la LIP. La direction nous explique le contenu des documents.

Les documents de normes et modalités pour chaque niveau scolaire sont approuvés à l'unanimité tel que transmis aux membres par courriel avant la rencontre. Les normes et modalités approuvées seront envoyées par courriel aux parents.

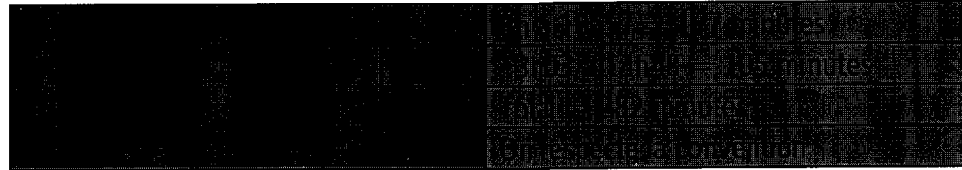
Proposé par : Audrey Mercier  
Secondé par : Julie Fournier

### **d) Horaire du préscolaire : correction**

Les enseignants du préscolaire sont en présence des élèves sur une plus grande période que ceux du scolaire. Les changements approuvés en mai dernier par le CÉ, ne respectent pas leur tâche prévue. Afin de respecter la tâche éducative de ces enseignants, M. Rodrigue fait une nouvelle proposition pour l'horaire du préscolaire : soit de 8h à 10h57 en AM et de 13h03 à 14h48 en PM pour un total de 282 minutes (on doit retirer 7 minutes pour être conforme avec la convention collective qui prévoit 4h42/jour).

Horaire approuvé au CÉ de mai

Horaire proposé



Ces changements n'ont aucun impact sur ce qui avait déjà été approuvé en mai afin que les élèves du préscolaire retournent en classe après le dîner en même temps que le reste des élèves.

Cette information pourra être donnée aux parents du préscolaire. Aussi, l'horaire du préscolaire pourra être mis à jour sur le site web de l'école.

L'horaire proposé pour le préscolaire est approuvé à l'unanimité.

Proposé par : Nancy Castonguay

Secondé par : Julie Fournier

## 9. Sujets à consultation

a) Aucun sujet

## 10. Informations de la direction

### a) Organisation scolaire officielle 2023-2024

Le nombre d'élèves 2023-2024 est 529 au total. Il y a 13 élèves intégrés EDAP dans les groupes du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle.

Préscolaire 5 ans	4 classes	75 élèves – TA (1 départ ce matin)	1 place libérée ce matin
1 <sup>re</sup> année	3 classes	61 élèves (complet) - TA	
2 <sup>e</sup> année	2 classes	48 élèves (complet) – TA	
3 <sup>e</sup> année	4 classes	92 élèves (ouverture d'une 4 <sup>e</sup> classe)	4 places
4 <sup>e</sup> année	3 classes	78 élèves (complet)	
5 <sup>e</sup> année	3 classes	71 élèves	2 places
6 <sup>e</sup> année	3 classes	69 élèves	7 places
Com 1-2-3 – Ress	4 classes	7-6-10 (complet)- 12(complet)	

TA : Transfert administratif

M. Rodrigue explique les raisons qui justifient la présence à 3jrs par semaine du directeur adjoint malgré une augmentation des élèves cette année comparativement à l'an passé.

La direction indique le nombre d'élèves inscrits au SDG selon les périodes :

AM uniquement : Aucun  
Midi uniquement : 92 (environ 40 l'an dernier)  
PM uniquement: 1  
AM + Midi :1  
Midi + PM :85  
AM + PM :2  
AM + Midi + PM : 101 (environ 45 l'an dernier)  
Pédagogique (estimé): 130 (comme l'an dernier)

### **b) Tarifs 2023-2024 pour la surveillance du midi**

Pour le service de surveillance du midi, M. Rodrigue explique que les excédents budgétaires sont retournés à la CSSRS afin de rééquilibrer les enveloppes de chaque école.

Pour cette année, le CSS a procédé à une augmentation de 1,60\$ à 1,65\$. Les parents ont été avisé de cette augmentation la semaine dernière par courriel.

### **c) Nouvelles recrues de l'équipe-école et au SdG**

M. Rodrigue nomme quelques nouvelles recrues. Au SDG, on accueille Marie-Josée Garneau, éducatrice de classe principale. Au secrétariat, Vérane Pichot vient aider Véronique Huckle toujours en poste. C'est Dereck Rouleau qui est le nouveau concierge. Côté TES, il y a Jonathan Bigras qui s'ajoute. Pour ce qui est de l'équipe-école, il a plusieurs personnes qui se sont ajoutées à l'équipe.

### **d) Information sur les membres sortants**

Du côté des parents, les mandats de Rémi Bureau, Brigitte Bélanger et Anne-Séverine Guitard seront à combler ce qui représente 3 mandats de 2 ans.

Du côté école, voici les membres qui seront en poste pour le prochain CÉ :

- Enseignants :
- Benoit Leblanc
  - Isabelle Levasseur
  - Bianca Fleurant
  - Jennifer Huberdeau (substitut)



Professionnelles :

- Christiane Fortin
- Annabelle Soucy Gauthier (substitut)

Personnel de soutien

- Sylvie Maheux

## **11. Informations de la présidence**

Brigitte nous informe de l'entrée en fonction de la nouvelle protectrice régionale de l'élève qui se nomme Caroline Audette. À partir de maintenant, il y a un Protecteur national de l'élève est responsable du mécanisme de traitement des plaintes et des signalements dans le réseau scolaire. Il pourrait être intéressant d'inviter la protectrice régionale.

Brigitte remercie tout le monde pour la dernière année. Elle est chaleureusement applaudie pour son implication des dernières années.

## **12. Informations des représentants au comité de parents**

La prochaine rencontre est prévue le 11 octobre avec tous les représentants élus lors des AGA de chaque école. Le président actuel quitte ses fonctions. Il reste à recevoir le bilan de la présidence du CP.

## **13. Informations de l'OPP**

Des parents donneront du pop-corn aux enfants lors du pique-nique de la rentrée prévu le 31 août. On envisage le recrutement de nouveaux parents lors de l'AGA. Le bilan de la dernière année est terminé et pourra être présenté à l'AGA.

À voir pour l'implication d'Olivier Roux en fonction de son temps partiel cette année.

M. Rodrigue propose de faire un regroupement de parents au lieu d'un OPP qui présente des exigences légales plus grandes. À rediscuter.

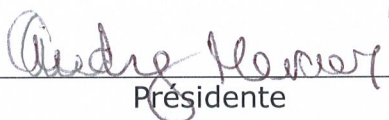
## **14. Informations de la Fondation**

Caroline Sénécal sera présente à l'AGA afin de présenter le bilan de la Fondation. Brigitte fait la demande à ce que son bilan soit accessible en version électronique. M. Rodrigue effectuera le suivi auprès d'elle à ce sujet.

## 15. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 20h52.

Proposé par : Denise Chartrand  
Secondé par : Anne-Séverine Guitard



---

Présidente



---

Directeur

## Annexes

Notes sur la préparation de l'AGA 2023

Il est convenu d'envoyer le lien de la vidéo dans le courriel de rappel.  
Aucun document ne sera remis aux parents, ils seront plutôt publiés après l'AGA sur la page du CÉ sur le site web de l'école.  
La prise des présences se fera sur des formulaires papier.  
C'est Julie Fournier qui s'occupera du secrétariat.  
Prévoir des bulletins de vote et des crayons pour le vote.  
Il n'y aura pas de prix de présence.  
Il y aura de la nourriture sur place.